

**DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ORIENTALES  
COMMUNE DE POLLESTRES**

Extrait du  
**Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

N° 2024\_007

Nombre de Conseillers	En Exercice 27	Présents 20	Votants 26
Date de Convocation	Jeudi 8 février 2024		
Séance du	Jeudi 15 février 2024		
<p><b>Le Conseil Municipal de la commune de Pollestres, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée d'une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération et adressée au moins CINQ jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la Salle Démocratie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MORICONI, Maire.</b></p> <p><b>Etaient présents : J.Ch. MORICONI – C. LEVY – H. BARBAROS – Ch. QUEYRAT – J.Ch. VERGEYNST – A. CORDERO – F. PLUJA – A. BERNARD – J.M. THOBOIS – P. DONOT – E. BREBION – D. CREN – C. BALDO – P. MARECHAUX – N. COLELLA – M. SANDRAS-MACH – P. WADIH – A. BAUER – A. LE MOIGNE – E. MARTIN.</b></p> <p><b>Absents excusés ayant donné procuration : J. BADIE à J.Ch. MORICONI – V. GUILLEMIN à N. COLELLA – T. RENARD à H. BARBAROS – F. PORTELLA à C. LEVY – A. LOPEZ à C. QUEYRAT – G. CASAS à A. CORDERO.</b></p> <p><b>Absent excusé n'ayant pas donné de procuration : M. MARTIN.</b></p> <p><b>Secrétaire de séance : Catherine LEVY.</b></p>			

**OBJET : Projet d'extension du groupe scolaire (tranche 1) et modalités de financement**

Monsieur le maire explique qu'au moment du dépôt des demandes de subventions au titre de la D.E.T.R 2024 et D.S.I.L 2024, la Préfecture nous a informés que les collectivités devront dorénavant joindre une délibération du conseil municipal de la ville approuvant le projet objet de la demande de subventions ainsi que les modalités de financement.

Le projet est le suivant :

La démographie croissante de la commune de Pollestres nécessite une intervention de la part de la municipalité dans plusieurs domaines : multiplication des services publics (Médiathèque-Ludothèque « *La Marquise* », le cinéma municipal « *Cinémaville Pollestres* », les projets en cours tels que la création du parc de la Cantaranne et du complexe sportif et de loisirs).

Surtout, un nouveau besoin se fait de plus en plus ressentir : la création de nouvelles classes pour les écoles primaire, maternelle ainsi que pour le périscolaire. En effet, la population de la commune de Pollestres ne cesse d'augmenter. De plus, cette croissance démographique ne va guère s'arrêter par la commercialisation de la tranche 3 de la Z.A.C. Olympéo, les nouveaux logements sociaux en cours et à venir, ainsi que par la création du lotissement communal.

Dans ces conditions, Monsieur le maire propose l'extension du groupe scolaire de Pollestres. Cette extension comprendra notamment la création de trois salles de classe et de toilettes à l'école maternelle ainsi que d'une salle polyvalente à l'école primaire. Cela permettra d'accueillir les nouveaux élèves dans des conditions d'enseignement satisfaisantes.

Monsieur le maire précise qu'il s'agit d'une première extension mais qu'il est très probable qu'une deuxième extension soit effectuée dans les années proches à venir afin de répondre aux besoins des tranches 3 et 4 de la Z.A.C Olympéo.

La date limite de dépôt des plis était le 22 janvier 2024. Les offres sont actuellement en cours d'analyse.

REÇU EN PREFECTURE

le 16/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-066-216601443-20240215-DEL IE\_2024\_

L'estimation faite par la société AGENA ARCHITECTURE s'élève à 1 276 791,67 € HT.

Le plan de financement retenu est le suivant :

<b>D.S.I.L 2024 (40%)</b>	510 716,67 €
<b>D.E.T.R 2024 (20%)</b>	255 358,33 €
<b>Département (20%)</b>	255 358,33 €
<b>Autofinancement (20%)</b>	255 358,33 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>1 276 791,67 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** le projet d'extension du groupe scolaire (tranche 1) ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel susmentionné ;
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS  
POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Maire,

**Jean-Charles MORICONI.**



Mis en ligne le 16/02/2024

REÇU EN PREFECTURE

le 16/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-066-216601443-20240215-DELIB\_2024\_